

SERVICE : Logement meublé en résidence étudiante

LIEU : partout en France

AVANTAGES ESPI

- Accès prioritaire à la location des logements en résidence
- Exemption des frais administratifs liés à un transfert de résidence au sein du réseau Nexity Studéa
- Pour les étudiants d'IDF : **100€ de réduction** sur les frais administratifs (plafonnés à 750€ pour un studio) pour toute signature d'un contrat de résidence d'une durée d'un an
- Pour les étudiants de province : **50% de réduction** sur les frais administratifs (plafonnés à 500€ pour un studio) pour toute signature d'un contrat de résidence d'une durée d'un an